

Agadir : Problématique de l'emploi, L'ANAPEC contribue par transitivité à la promotion de l'entreprise

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-08-2008 00:44:37

L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences a organisé récemment à Agadir un séminaire sous le thème «L'ANAPEC, partenaire RH de l'entreprise pour un meilleur accompagnement dans la satisfaction des besoins en ressources humaines», en faveur des opérateurs socio-économiques évoluant au niveau de la région Souss-Massa Drâa.

Ce séminaire se veut une rencontre interactive favorisant l'échange, le débat et le dialogue, et dont la problématique de l'emploi et des compétences au niveau régional a constitué l'axe majeur. Ont participé aux travaux de cette rencontre Lahcen Aguejdam, secrétaire général de la wilaya d'Agadir, Hafid Kamal, directeur général de l'ANAPEC, Nouredine Benkhalil, directeur général adjoint de l'ANAPEC, les représentants des gouverneurs des provinces et préfectures de la région et les chefs des départements extérieurs, ainsi que 311 employeurs et acteurs socio-économiques. Le secrétaire général de la wilaya d'Agadir a procédé, à l'occasion, au lancement de l'étude prospective au niveau de la région SMD. Le plan de développement de l'ANAPEC au niveau de cette région a été présenté par le directeur général de cette institution et au terme duquel est prévue la création de l'agence régionale SMD ainsi que d'autres agences locales: celle d'Agadir, en l'occurrence, l'agence d'Inezgane-Ait Melloul et celles de Tiznit, Biougra et Taroudant.

Le directeur général adjoint a procédé pour sa part à la présentation des services de l'ANAPEC et des mesures de promotion de l'emploi ; les programmes «Idmaj» et «Taehil» notamment. L'entreprise est appelée au terme du programme «Idmaj» à enrichir le capital de ses ressources humaines au meilleur coût. Et pour conquérir sa place dans l'entité marocaine, aujourd'hui, le candidat doit développer ses compétences et acquérir une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise. Le cadre où convergent ces deux exigences est le contrat d'insertion caractérisé par la simplicité et la rapidité. En effet c'est l'entité qui s'occupe du dépôt du dossier du stagiaire auprès d'une agence de l'ANAPEC. Il doit être joint d'une copie légalisée de la CIN, une copie certifiée conforme du diplôme, une déclaration sur l'honneur de l'intéressé, attestant n'avoir jamais bénéficié du programme "Action Emploi" ou d'un contrat de formation-insertion et le contrat d'insertion signé par l'entreprise et le diplômé demandeur d'emploi.

C'est l'ANAPEC qui procède en fait à l'étude de la demande. Il faut le souligner, le contrat ne prend effet qu'après sa validation. A travers le programme «Taehil», on vise la satisfaction des besoins de l'entité en matière des profils ayant encore besoin d'être forgés et nécessitant par conséquent un complément de compétences. Outre l'amélioration de l'employabilité des candidats par le biais de l'acquisition de nouvelles compétences grâce à la formation.

Ce programme vise aussi l'assouplissement des procédures de procuration de la formation, qui s'opère suite à un accord tripartite contractualisé entre l'employeur, l'ANAPEC et l'opérateur de formation qui est en fait l'établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle, selon cinq étapes.

Il s'agit de la formulation d'une demande argumentée auprès de l'ANAPEC et de trois étapes transitoires qui sont le choix de l'opérateur de formation, la sélection des candidats en collaboration avec ce dernier et l'établissement de la convention tripartite.

La dernière étape consiste en l'organisation et l'évaluation de la formation.

La conjugaison de ces deux programmes permet à l'ANAPEC le recours à une présélection des chercheurs d'emplois à partir d'une base de données. Comme elle lui permet de doter les jeunes lauréats en quête d'emploi de compétences additionnelles nécessaires par une formation appropriée.

Comité de pilotage

Le département de l'Hérault (Sud de la France) apporte sa contribution à la gestion globale de l'eau sur des principes de développement durable dans la région de Souss-Massa-Draâ, souligne le quotidien régional français "Le Midi Libre" sur son site Internet. Pour le département français, la coopération décentralisée axée sur l'eau avec la région marocaine, qui a commencé en 2003, a pris une "dimension particulière".

"Dans ce cadre, nous parlons d'économie d'eau. Le département de l'Hérault aide à ce que la gestion du précieux liquide se fasse dans les conditions les plus rationnelles possibles", explique Serge Miquel, membre du Conseil général de l'Hérault en charge de l'eau, cité par le journal. Le projet s'attache à rationaliser l'utilisation de l'eau pour le monde agricole afin d'envisager d'apporter l'eau potable, relève le quotidien, faisant remarquer qu'autour du village Arazane (Province de Taroudant), un schéma d'aménagement global de l'eau a vu le jour, avec un comité de pilotage associant les forces vives locales.

Abdelfattah ABERBRI
LE MATIN